



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 62554

Texte de la question

M. Michel Voisin appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la situation actuelle de la police nationale. En effet, le manque de moyens et la faible considération à l'égard des policiers en tenue dans l'exercice de leur métier induisent une forte démotivation et altèrent la qualité de leur travail. Depuis plusieurs années, le budget de la police nationale a instauré un service budgétaire minimum au détriment des policiers mais aussi au service public dû à leurs concitoyens. De surcroît, les réformes proposées par le Gouvernement (la police de proximité en 1999 et la sécurité quotidienne des Français en 2001) ne répondent pas aux attentes de cette catégorie professionnelle. Aussi il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre afin de préserver un service public police de qualité.

Texte de la réponse

Depuis quatre ans, le Gouvernement conduit une politique budgétaire maîtrisée qui a permis de réduire les déficits publics tout en assurant le financement de ses priorités au nombre desquelles figure la sécurité. Les lois de finances initiales et rectificatives de ces dernières années portent la marque de cette préoccupation. En termes d'emplois, les effectifs de la police nationale ont été renforcés selon les deux axes suivants : accroissement des effectifs opérationnels des corps actifs, en vue de garantir une disponibilité suffisante dans les services dans la perspective de la généralisation de la police de proximité, ainsi que pour assurer le remplacement des personnels admis à faire valoir leurs droits à la retraite ; puis, concomitamment, augmentation des effectifs de fonctionnaires administratifs, techniques et scientifiques de la police nationale, en vue de poursuivre le processus, déjà engagé ces dernières années, de remplacement des fonctionnaires des corps actifs exerçant dans les services des fonctions non opérationnelles. Ainsi, sur 2000 à 2001, ce sont 900 emplois de personnels administratifs, techniques et scientifiques qui ont été créés et qui vont permettre de réaffecter en service opérationnel le même nombre de policiers actifs. La loi de finances pour 2002 prévoit la création de 2 700 emplois dans le corps de maîtrise et d'application de la police nationale (gardiens de la paix et brigadiers), ainsi que celle de près de 300 emplois de personnels administratifs, techniques, scientifiques et spécialisés. Par ailleurs, le processus de mise en oeuvre de l'externalisation de certaines fonctions ou opérations à caractère technique, telles que l'entretien et la gestion automobiles, mais également la maintenance informatique, a été poursuivi. Les expériences menées à cette fin à l'échelon des secrétariats généraux de l'administration de la police (SGAP) seront prochainement étendues, notamment, dans le SGAP de Paris, par le biais du recours à une procédure de marché public. En termes de crédits de fonctionnement, les programmes d'emploi des crédits de la police pour son fonctionnement regroupent les dotations en loi de finances initiale et rectificative qui ont augmenté de 4,69 % en 2000, de 9,91 % en 2001 et de 4,93 % en 2002. La police nationale bénéficiera en 2002 d'une dotation de 692,63 MEUR permettant d'assurer le soutien de l'activité des services et un équipement exceptionnel en moyens de protection individuelle des fonctionnaires : gilets pare-balles, armement... Par ailleurs, la troisième et dernière phase de police de proximité pourra être mise en oeuvre dans 219 circonscriptions qui verront leur équipement amélioré notamment en moyens immobiliers, en moyens de transmissions et en véhicules de patrouille. Ces efforts visent à garantir à chacun de

nos concitoyens un service public adapté qui leur assure les conditions de sécurité les plus favorables.

Données clés

Auteur : [M. Michel Voisin](#)

Circonscription : Ain (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62554

Rubrique : Police

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 juin 2001, page 3484

Réponse publiée le : 11 mars 2002, page 1441